

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Date de la convocation :

10 octobre 2023

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. DECEUNINCK R. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} BRENDLER L. – M^{me} RUELLE N. – M^{me} LEROY R. – M^{me} BONNET M. – DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : M^{me} SOURDEAU A.

Procurations : M^{me} SOURDEAU A. pour M. DECEUNINCK R.

Secrétaire de séance : M^{me} BRENDLER L.

OBJET : Harmonie municipale – versement d'une subvention exceptionnelle

Afin de marquer le centenaire de l'Harmonie municipale, M. le Maire souhaite verser à l'association une subvention exceptionnelle. Après discussion, les membres du Conseil Municipal proposent la somme de 500 €. M. le Maire invite les élus à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de/d' :

- Verser à l'Harmonie Municipale une subvention exceptionnelle de 500 €, les crédits étant inscrits au budget.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

<p>POUR : 13 voix</p> <ul style="list-style-type: none">- M.FOVEZ A.- M^{me} DELAVAL MF.- M. BILLOIR R.- M^{me} MORELLE V.- M. NIEUWJAER M.- M. DECEUNINCK R.- M^{me} SOURDEAU A. (procuration)- M^{me} FROMONT V.- M^{me} BRENDLER L.- M^{me} RUELLE N.- M^{me} LEROY R.- M^{me} BONNET M.- M.DUQUESNOY A.	<p>CONTRE : --</p>	<p>NUL : --</p>	<p>ABSTENTION : 2 voix</p> <ul style="list-style-type: none">- M. DUEZ P.- M. DENOYELLE M.
--	---------------------------	------------------------	--

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 19 octobre 2023.

Le Maire,
Pascal DUEZ

La Secrétaire de séance,
Lindsay BRENDLER



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
Et de la publication le **20 OCT. 2023**

20 OCT, 2023

